



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3072

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint Etienne Roanne (CCILM) pour son programme d'actions 2018 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

**Conseil du 5 novembre 2018****Délibération n° 2018-3072**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint Etienne Roanne (CCILM) pour son programme d'actions 2018 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La CCILM assure 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité du territoire : aéroports de Lyon, Eurexpo, École de management (EM) Lyon Business School, Musée des tissus - Musée des arts décoratifs.

Son action sur la thématique du commerce et de l'hôtellerie concerne les différents champs de développement de ces activités : observation de l'activité, accompagnement à la création, installation/locaux, promotion, développement commercial.

Sur la base d'un partenariat étroit avec la Métropole de Lyon sur les thématiques du commerce et de l'hôtellerie, la CCILM sollicite un soutien financier pour poursuivre son action dans ces 2 domaines.

**II - Objectifs de la Métropole**

La Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015, s'est dotée en 2009, d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE), afin de réguler le marché foncier et immobilier et renforcer le caractère sécurisant et attractif de l'agglomération. Ce schéma s'est décliné en schémas sectoriels pour les activités commerciales et hôtelières : le SDUC et le SDHT. Ces 2 documents "cadre" fixent les grandes orientations des politiques d'urbanisme commercial et de développement de l'hébergement touristique sur le territoire de la Métropole.

En matière d'activités commerciales, les 3 grands piliers sur lesquels repose la stratégie de développement commercial de la Métropole (SDUC 2017-2020) sont :

- améliorer l'autonomie commerciale des bassins de vie dans la réponse aux besoins courants des consommateurs,
- favoriser un développement commercial créateur d'urbanité,
- réaffirmer l'attractivité commerciale de la Métropole et son caractère innovant.

Le confortement du commerce de proximité constitue un axe fort de la stratégie de développement commercial. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, voire densifier les activités de proximité, qui constituent l'armature commerciale de base à même de répondre aux besoins de 1<sup>ère</sup> nécessité des habitants, mais aussi de participer de l'animation urbaine, de l'attractivité résidentielle des territoires, de la cohésion sociale et de la qualité de vie des habitants.

Enfin, les réflexions nouvelles portées par les partenaires du SDUC ont permis de faire émerger la nécessité d'intervenir plus directement et plus massivement sur le commerce de proximité pour répondre aux enjeux d'évolution des modes de consommation et de rapprochement avec les territoires. Les chambres consulaires constituent des partenaires privilégiés sur lesquels la Métropole peut s'appuyer pour renforcer ses interventions sur le commerce de proximité.

Concernant l'hôtellerie, 3 grandes orientations sont retenues : accompagner un développement qualifié et phasé, promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces 2 schémas comprennent une démarche partenariale forte, associant de nombreux intervenants au sein de leur gouvernance respective :

- pour le SDUC : l'État, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), la CCILM et la Métropole,

- pour le SDHT : l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon, le Comité régional du tourisme Rhône-Alpes, l'Union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH), le Groupement national des chaînes (GNC), la CCMIL et la Métropole.

La présente délibération vise à approuver, pour l'année 2018, la convention entre la Métropole et la CCILM concernant le financement d'actions entrant dans le champ des orientations inscrites dans le SDUC et le SDHT. Elle vise, plus globalement, à fixer le cadre général du partenariat avec la CCILM sur les champs du commerce et de l'hébergement touristique.

La Métropole et la CCILM travaillent en étroit partenariat, notamment, dans le cadre de l'élaboration et du suivi de la stratégie d'urbanisme commercial. Ce partenariat s'est manifesté également dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), où la CCILM a participé activement à l'actualisation des outils spécifiques sur les centralités commerciales (linéaires et polarités commerciales), à travers un travail important de cartographie et de repérage terrain.

### **III - Compte-rendu et bilan des actions réalisées au titre de l'année 2017**

Par délibération n° 2017-2129 du 18 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 62 500 € au profit de la CCILM dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2017. Le partenariat entre la CCILM et la Métropole sur cette période s'est illustré de la manière suivante :

#### **1° - Stratégies**

La CCILM et la Métropole ont assuré, en lien avec les autres partenaires, la mise en œuvre des documents d'orientation stratégique (SDUC et SDHT), ainsi que la réalisation de dispositifs d'observation (observatoire hôtelier conjoncturel, observatoire des résidences de tourisme, observatoire du commerce).

#### **2° - Programmation**

La CCILM et la Métropole ont travaillé ensemble à la régulation de l'offre commerciale et hôtelière sur l'agglomération en adéquation avec les grands principes stratégiques du SDUC et du SDHT.

#### **3° - Promotion**

Le programme d'actions a été réalisé. Son objectif global était de renforcer l'attractivité de l'agglomération lyonnaise, de diversifier et consolider sa zone de chalandise, de contribuer au tourisme urbain, notamment par l'attraction d'enseignes exogènes. Son bilan est le suivant :

##### **a) - Reconduction de Lyon Visio commerce**

Journée de visite des principaux sites commerciaux en développement sur l'agglomération destinée aux développeurs d'enseignes ou aux commerçants indépendants. En 2017, 50 participants, dont 33 développeurs d'enseignes, ont découvert des sites de projet sur Lyon Confluence, Neuville sur Saône et Sathonay Camp. Par ailleurs, la conférence du matin a permis de présenter les principaux sites de projet à court et moyen terme sur le territoire de la Métropole (Lyon Confluence, Grand Hôtel-Dieu, quartier Grolée-Carnot, Part-Dieu 2020, Gerland, Oullins, Saint Priest, Sathonay Camp, Vénissieux).

### **b) - Reconduction du forum Franchise**

Premier événement dédié à la franchise en Rhône-Alpes, entre fournisseurs et porteurs de projets ou chefs d'entreprises qui souhaitent se développer en franchise. Sur le forum 2017, un "espace projets" a été reconduit, commun à la Métropole et aux sites de management de centre-ville, permettant de présenter des opportunités d'implantation sur l'agglomération. L'objectif était de valoriser le territoire dans son ensemble mais aussi les 5 sites de management de centre-ville et les projets urbains comprenant une dimension commerciale à court ou moyen terme. Cet événement a attiré un peu plus de 2 300 visiteurs, 140 enseignes, 650 professionnels de la franchise et 15 stands partenaires.

### **c) - Reconduction de la grande semaine du commerce**

Cette opération a pour objectif de valoriser et mettre en lumière le commerce local de proximité en réalisant une vaste opération d'animation/promotion/communication sur une semaine. En 2017, environ 2 800 commerçants ont participé sur le périmètre de la délégation de Lyon de la CCILM.

### **4° - Innovation**

L'opération biennale Lyon Shop & Design (LSD) est destinée à inciter les commerçants et hôteliers à travailler en collaboration avec des professionnels de l'architecture et du design, et encourager la réalisation de concepts qualitatifs et innovants. L'année 2017 a été marquée par la tenue du concours qui constitue l'évènement phare de l'opération biennale LSD (événement grand public : 100 dossiers de candidature, 15 finalistes, remise des prix aux 5 lauréats par un jury composé d'experts du design).

### **5° - Gestion de sites**

La CCILM et la Métropole sont les partenaires historiques des 5 structures de management de centre-ville présentes sur le territoire métropolitain. La CCILM est mobilisée pour accompagner ces structures dans la mise en œuvre de leurs actions : Oullins centre-ville, Centre Neuville, Tendance Presqu'île (Lyon), Destination Gratte-ciel (Villeurbanne) et Lyon 7 Rive gauche.

## **IV - Programme d'actions 2018 et plan de financement prévisionnel**

Sur la base de ce bilan, il est proposé de poursuivre, réorienter en partie et renforcer ce partenariat par un soutien à la réalisation des actions suivantes au titre de l'année 2018, pour un montant global de 77 500 €. Cette participation financière est supérieure à celle de 2017, étant donné que le programme d'actions 2018 est renforcé sur le volet "commerce de proximité" du fait d'interventions accrues au profit des communes.

### **1° - Lyon Visio commerce**

Objectifs de l'action : mettre en avant les potentialités de développement des sites commerciaux prioritaires de l'agglomération auprès d'un public de développeurs d'enseignes en recherche de nouvelles implantations.

Montant : la Métropole propose de s'inscrire dans la continuité des années précédentes, en maintenant son soutien financier à 4 300 € pour 2018 (montant identique à 2017).

### **2° - Observatoire de l'hôtellerie**

Objectifs de l'action : disposer d'informations qualifiées, utiles dans le cadre du suivi et de la révision du SDHT et également en mesure de contribuer à l'affirmation de la stratégie touristique métropolitaine.

Montant : la Métropole propose de poursuivre sa participation à hauteur de 4 200 € en 2018 (montant identique à 2017).

### **3° - Lyon Shop & Design (LSD)**

Objectifs de l'action : favoriser le rapprochement entre commerçants et professionnels de l'architecture et du design, dans un objectif d'accroissement de la performance du point de vente. Le programme de travail pour 2018 s'inscrit dans la préparation du concours 2019 avec, notamment, le recrutement de 100 dossiers de candidature, et la tenue d'ateliers à destination des commerçants et animés par des spécialistes de l'architecture et du design.

Montant : la Métropole souhaite renouveler son soutien financier à cette opération, avec néanmoins une diminution de sa participation pour les exercices 2018-2019 à hauteur de 46 000 € (contre 48 000 € pour la période 2016-2017), soit le versement d'une subvention de 23 000 € en 2018 puis un versement identique pour l'exercice 2019.

#### **4° - Trophées du commerce**

Objectifs de l'action : inscrire dans l'ensemble du programme d'actions du SDUC un événement fédérateur et festif qui puisse servir de support à la mise en valeur de commerçants ou unions commerciales s'étant distingués par des réalisations exemplaires d'animation, de promotion, de modernisation etc. Grâce au partenariat avec le groupe Le Progrès, l'action a aussi pour effet de donner à l'événement une résonance grand public sur la question du commerce de proximité.

L'action s'organisera autour de 3 temps forts :

- la prospection et la mise en valeur des commerçants candidats via des "portraits de commerçants" à paraître dans les éditions locales du Progrès,
- l'évaluation des dossiers de candidature et la désignation des lauréats,
- l'organisation d'une soirée réservée aux commerçants et la remise de trophées à des chefs d'entreprise ou à des unions commerciales visant à récompenser des dynamiques d'entreprises ou d'associations remarquables.

Montant : il est proposé un soutien financier de la Métropole de 12 000 € pour 2018 contre 15 000 € en 2017.

#### **5° - Forum Franchise**

Objectifs de l'action : proposer un lieu d'échanges et de rencontres entre franchiseurs et porteurs de projets ou chefs d'entreprise qui souhaitent se développer en franchise (15 conférences et ateliers thématiques et 150 stands des réseaux de franchise). Premier événement régional dédié à la franchise, le forum Franchise accueille également un espace projets permettant de présenter les sites et projets commerciaux de la Métropole (dont les 5 sites de management de centre-ville).

Montant : l'évènement était accompagné financièrement par la Métropole à hauteur de 5 000 € pour l'édition 2017. Afin de pérenniser l'évènement, la Métropole propose de renouveler son engagement à hauteur de 5 000 € en 2018.

#### **6° - Commerce de proximité**

Objectifs de l'action : mieux répondre aux besoins relatifs à la préservation, à la dynamisation et au développement du commerce de proximité.

Pour 2018, la CCILM contribuera aux actions suivantes organisées en 2 axes :

- axe 1 : réponse aux besoins d'échelle intercommunale : élaboration de documents et événements à destination de l'ensemble des communes, co-conception de stratégies intercommunales, réunions d'échange à l'échelle des bassins de vie, exploitation et mise à disposition de données d'observation,
- axe 2 : ingénierie et accompagnement des communes : études de stratégie communale, plan d'actions et programmation commerciale sur les centralités, appui à la commercialisation de locaux commerciaux, prospection de commerçants, expertise et conseil juridique, etc.

Montant : la Métropole cofinancera cette action à hauteur de 25 000 € pour l'année 2018, dont 15 000 € pour l'axe 2.

#### **7° - Commerce et territoires**

Objectifs de l'action : organiser une rencontre annuelle avec des représentants de collectivités locales (élus et techniciens), pour faire le point des évolutions législatives et réglementaires dans le domaine de l'urbanisme commercial. Cet événement récurrent n'a pas eu lieu en 2017 en raison de la forte mobilisation des équipes de la CCILM inhérente à la restitution de la 10<sup>ème</sup> enquête de consommation de la région lyonnaise. Cette rencontre est donc très attendue en 2018.

Montant : la Métropole propose de participer, à hauteur de 4 000 € en 2018 (montant identique à l'édition 2016), afin de pérenniser l'évènement qui constitue aujourd'hui un espace d'échanges essentiel avec les communes.

Budget prévisionnel 2018, hors dépenses internes de personnel.

Actions	Dépenses (montant en €)	Recettes (montant en €)			
		CCILM	Métropole de Lyon	Autres	Total
Lyon Visio commerce	9 000	4 700	4 300	-	<b>9 000</b>
observatoire de l'hôtellerie	8 400	4 200	4 200	-	<b>8 400</b>
Lyon Shop & Design	111 800	48 800	23 000	40 000	<b>111 800</b>
trophées du commerce	36 000	12 000	12 000	12 000	<b>36 000</b>
forum Franchise	304 733	-	5 000	299 733	<b>304 733</b>
commerce de proximité	35 000	10 000	25 000	-	<b>35 000</b>
participation à des salons professionnels	6 000	6 000	-	-	<b>6 000</b>
commerce et territoires	8 000	4 000	4 000	-	<b>8 000</b>
<b>Total</b>	<b>518 933</b>	<b>89 700</b>	<b>77 500</b>	<b>351 733</b>	<b>518 933</b>

Il est donc proposé au Conseil métropolitain d'attribuer à la CCILM une subvention de 77 500 € pour la réalisation de ce programme d'actions sur le commerce et l'hôtellerie en 2018. Ce montant correspond à une hausse de 24 % de la subvention 2017, intégralement consacré à un accompagnement accru au profit des communes sur le commerce de proximité (soit 15 000 €).

Une évaluation sera effectuée par la Métropole sur la base d'un rapport d'activités fourni par la CCILM sur les différentes actions conduites sur l'exercice 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 77 500 € au profit de la CCILM pour la réalisation du programme d'actions 2018 sur les volets commerce et hôtellerie,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la CCILM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement, en résultant, soit 77 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opérations n° 0P01O0868 pour un montant de 73 300 € (commerce) et n° 0P04O1573 pour un montant de 4 200 € (hôtellerie).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.